

**ARRETE MODIFICATIF DU MAIRE N°RH-CI/2025-N° 256
ETABLISSENT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE DE L'ANNEE 2025
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE DE L'ANNEE 2024**

Le Président de la Caisse des Ecoles de Les Anses d'Arlet,
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;
Vu la délibération n°37/2013 en date du 15 mai 2013 relative à la détermination des ratios-promouvables ;
Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 1^{er} juin 2023 après avis du comité social territorial ;
Considérant la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise, dressée par arrêté n°2024-084 du 17 décembre 2024,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : AGENT DE MAITRISE

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
CYRILLA André	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	28 octobre 2025
LESCOT Lina	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	28 octobre 2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Martinique** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.



Fait à LES ANSES D'ARLET, le

13 DEC. 2025

Le Maire

Eugène LARCHER